

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 47

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« leur sont liées, »

les mots :

« sont liées aux autorisations spécifiques accordées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.